



Bordeaux, le 14 juin 2019

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Levée de l'interdiction temporaire de la pêche et de la commercialisation des huîtres du Banc d'Arguin

Les résultats des analyses effectuées cette semaine par le réseau de surveillance de l'IFREMER ont révélé que le taux de présence des bactéries *Escherichia coli* dans les huîtres en provenance du banc d'Arguin **était inférieur au seuil de sécurité sanitaire en vigueur.**

En conséquence, **la préfète de la Gironde a décidé, ce vendredi 14 juin 2019, après concertation avec les représentants des organisations professionnelles des pêches et de la conchyliculture, de lever les mesures d'interdiction concernant l'ensemble des coquillages en provenance des zones de production du bassin d'Arguin.**